



Décision n° CODEP-LYO-2024-055401 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 28 octobre 2024 autorisant la modification de manière notable de l’installation nucléaire de base n° 63-U

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret n° 2021-1782 du 23 décembre 2021 autorisant la réunion des installations nucléaires n° 63 et n° 98 au sein d’une installation nucléaire de base unique n° 63-U, dénommée « Usine de fabrication de combustibles nucléaires » et située dans la commune de Romans-sur-Isère (Drôme) ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 modifiée relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu le courrier de l’ASN référencé CODEP-LYO-2023-062449 du 17 novembre 2023 ;

Vu le courrier de l’ASN référencé CODEP-LYO-2024- 008585 du 7 mars 2024 ;

Vu le courrier de l’ASN référencé CODEP-LYO-2024-041836 du 26 juillet 2024 ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable de Framatome transmise par courrier SUR 23/251 du 17/11/2023 portant sur la suppression de l’EIP C1-PCE-01 "température de peau du cylindre 30B" (au niveau du test poste de contrôle d’étanchéité), et l’ensemble des éléments complémentaires apportés par courriers SUR24/074 du 21 mai 2024 et SUR24/187 du 25 septembre 2024,

DECIDE :

Article 1^{er}

Framatome, ci-après dénommé « l'exploitant » est autorisé à modifier l'installation nucléaire de base n° 63-U, dans les conditions prévues par sa demande complétée du 17 novembre 2023 susvisée.

Article 2

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 28 octobre 2024.

Pour le président de l'ASN et par délégation,
le directeur adjoint des déchets, des installations de
recherche et du cycle,

Signé par

Bastien DION